LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026

Vœu relatif à l'instauration d'un moratoire sur les projets de bureaux et à leur transformation en espaces verts de proximité

Voeu déposé par Christophe Prudhomme, Sophia Chikirou, Emile Meunier et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que Paris est confrontée à une aggravation des épisodes caniculaires et des îlots de chaleur urbains qui affectent directement la santé et la qualité de vie des habitantes et habitants ;

Considérant que le Conseil de Paris a conduit en 2023 une mission d'information et d'évaluation intitulée « Paris à 50°C », fondée sur les projections scientifiques faisant état de la vulnérabilité particulière de Paris face aux épisodes de chaleur extrême et la nécessité d'accroître significativement les surfaces végétalisées afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains ;

Considérant que la préservation des espaces de pleine terre est devenue un enjeu majeur d'adaptation au changement climatique, les espaces naturels et végétalisés permettant de réduire significativement les températures ressenties lors des épisodes de forte chaleur, tandis que l'artificialisation et la bétonisation aggravent les phénomènes d'îlots de chaleur urbains ;

Considérant que le foncier disponible est une ressource rare dans la capitale et que chaque opération d'aménagement engage durablement l'avenir de la ville ;

Considérant qu'il n'est plus possible de consacrer les dernières réserves foncières disponibles à des projets qui ne répondent pas aux besoins sociaux et écologiques prioritaires des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant qu'il est nécessaire d'engager dès maintenant un plan de renaturation massive pour produire les 300 hectares d'espaces verts ouverts au public annoncés dans le Plan local d'urbanisme bioclimatique et répondre ainsi aux recommandations de l'OMS d'offrir 10m² d'espaces verts par habitant, qui est un minimum ;

Considérant que la construction de nouveaux bureaux participe à l'artificialisation des sols et prive les quartiers de surfaces qui pourraient être consacrées à des usages plus utiles socialement et écologiquement ;

Considérant que la construction de bureaux neufs à Paris alimente la spéculation foncière et immobilière, renchérit le prix du mètre carré et contribue ainsi à rendre plus difficile l'accès au logement comme le maintien des activités utiles aux habitants ;

Considérant que l'évolution des modes de travail, le développement du télétravail et la vacance déjà constatée d'une partie du parc tertiaire doivent conduire à cesser de produire de nouveaux bureaux dont l'utilité sociale est incertaine, alors que Paris manque de logements, d'équipements publics, d'espaces verts et de lieux de vie de proximité ;

Considérant que le plan du Nouveau Paris Populaire pour l'écologie populaire et l'adaptation au changement climatique propose un moratoire sur les nouvelles constructions de bureaux afin de réorienter des projets de construction de bureaux en de grands projets de parcs.

Considérant que plusieurs sites parisiens - comme Python-Duvernois-20e (66 500m² d'usages économiques), Porte de Montreuil-20e (26 000m² d'activités), Maine Montparnasse-14e (50 300m² de bureaux et centre commercial), Bruneseau Nord-13e (40 000m² disponible), Bercy Charenton- 12e (48 600m² disponible) - constituent une opportunité majeure pour renforcer la présence de la nature en ville et améliorer le cadre de vie du quartier ;

Considérant qu'un espace vert sur ces sites permettrait de répondre simultanément aux enjeux climatiques, sanitaires et de qualité de vie des habitantes et habitants de l'arrondissement

Sur proposition de Christophe Prudhomme, Sophia Chikirou, Emile Meunier et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- instaure un moratoire sur tout projet de construction de bureaux ;
- étudie la transformation de ce foncier en espace vert de proximité accessible au public.